



FICHE DE POSTE « AGENT TECHNIQUE DE PROXIMITE »

LE POSTE :

Définition de la fonction :

- Action de prévention et de surveillance des feux de forêt
- Action de prévention et de proximité (visite des personnes inscrites au fichier canicule)
- Aide aux services techniques lors d'événements climatiques ou d'intempéries

Missions principales :

- o Surveillance des massifs et des différents hameaux de la Commune de Tanneron
- o faire de la prévention auprès des administrés et des touristes dans le cadre des feux de forêt
- o Lors des périodes de canicules et/ou de fortes chaleurs visite des personnes inscrites au fichier canicule
- o aide aux services techniques ponctuelle en cas d'événements climatiques

Activités et tâches du poste :

- o surveillance du massif et des pistes lors de l'été, en patrouille véhiculé
- o Action de prévention
- o visite au domicile des administrés et distribution éventuelle d'eau
- o distribution et remise de documentation sur la prévention des feux de forêt et des OLD
- o apporte leur concours aux services de secours en matière d'alerte, d'information de guidage et de soutien logistique
- o Vérification des signalisations des DFCI
- o chaque soir, vérification des niveaux des véhicules et des réserves d'eau – nettoyage du véhicule une fois par semaine
- o Faire l'interface avec le CCFF, et la Mairie

Activités supplémentaires :

- o Arrosage des massifs de fleurs autour de la mairie, entrée et sortie du village une fois par semaine

COMPETENCES :

Pré-requis : titulaire du permis B – connaissance du terrain -

Compétences requises :

- o Savoirs : connaissance des actions de prévention des feux de forêt
- o Savoir-faire : information du public
- o Savoir-être : Bon relationnel – empathie -

Expériences : avoir la connaissance du territoire

SPECIFICITES DU POSTE :

Référent sur site :

- le Maire
- le responsable du CCFF
- la DGS

Travail en transversalité avec les pompiers

Moyens mis à disposition :

- o Matériels : Tenue - véhicule

Conditions de travail :

- o 35 heures par semaine
- o du lundi au vendredi de 11h à 17 h00 – le samedi de 11h00 à 16h00

Lieu d'exercice : Commune de Tanneron